

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, LE 17 SEPTEMBRE 2026



**PASS
PATRIMOINE**

FONDATION
DU
PATRIMOINE

La Fondation du patrimoine lance le Pass Patrimoine



FONDATION DU PATRIMOINE

Chargé de relations médias

Pierre-Antoine Chassagne

Téléphone

06 37 84 67 26

Mail

pierre-antoine.chassagne@fondation-patrimoine.org

Site

www.fondation-patrimoine.org

Rejoignez-nous !

facebook.com/fondation.patrimoine

@fond_patrimoine

@fondationdupatrimoine



La Fondation du patrimoine lance le Pass Patrimoine

A compter du 18 septembre, le Pass Patrimoine est proposé aux adhérents de la Fondation du patrimoine. Ce pass permet d'accéder à plus de 500 sites patrimoniaux partout en France.

S'OFFRIR UNE ANNÉE PORTES OUVERTES DÈS 6,50 € PAR MOIS

Dès le 18 septembre 2026 sur fondation-patrimoine.org, rejoindre la Fondation du patrimoine donnera accès, dès 6,50 €/mois pendant un an, à 500 sites patrimoniaux.

4 formules d'adhésion seront disponibles : **solo, duo ou famille (1 ou 2 adultes)**.

Solo	Duo	Famille 1 adulte	Famille 2 adultes
Valable pour une personne.	Valable pour une personne et un invité à chaque visite.	Valable pour une personne et jusqu'à 5 enfants à chaque visite.	Valable pour une personne, un invité et jusqu'à 5 enfants à chaque visite.
6,50€/mois	9,50€/mois	11,50€/mois	14,50€/mois

Les futurs adhérents de la Fondation pourront **accéder à des sites renommés** tels que le château de Versailles, le domaine national de Chambord, le château de Fontainebleau, le château de Vaux-le-Vicomte, les Hospices de Beaune, l'Abbaye de Fontevraud, la Villa Ephrussi de Rothschild, ou encore le Théâtre antique d'Orange.

Le Pass Patrimoine donnera également accès à **des sites plus méconnus ou originaux** tels que la Maison d'Ernest Renan (Côtes-d'Armor), le château de Villandraut (Gironde), l'Écomusée Textile - Parc de Wesserling (Haut-Rhin), le château de Javarzay (Deux-Sèvres), l'Abbaye Saint-André de Valmagne (Hérault), le Four des Casseaux (Haute-Vienne).

Avec le Pass Patrimoine, les adhérents de la Fondation pourront être invités à **des visites éphémères, des conférences et des concerts** dans les monuments sauvés par la Fondation du patrimoine.

LE PASS PATRIMOINE : SENSIBILISER, OUVRIR ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE

Ce Pass est une double innovation qui vise à :

- **Encourager toujours plus de Français à découvrir leur patrimoine** partout en France, en particulier des sites moins connus, en facilitant leur parcours et leur visite ;
- **Générer des ressources grâce à ces nouveaux visiteurs.** Pour chaque entrée validée, le site partenaire touchera en moyenne 80% de son tarif plein. Les revenus complémentaires (restauration, produits dérivés, ...) pourront être **affectés à des projets de restauration, d'entretien, de médiation, d'accueil du public, ...**

Pour sauver davantage de sites patrimoniaux avec des coûts qui augmentent et des ressources publiques contraintes, **la Fondation propose aujourd'hui une nouvelle voie** : financer prioritairement l'entretien et assurer la sauvegarde des sites grâce à un grand mouvement d'engouement populaire à la cause du patrimoine.

Par ailleurs, la Fondation du patrimoine continuera d'accompagner financièrement les sites partenaires du Pass Patrimoine et **les éventuels excédents qui seront dégagés** par cette opération seront prioritairement **consacrés à aider les sites partenaires**. Ainsi, les détenteurs d'un Pass pourront contribuer directement à la préservation et à la transmission du patrimoine par cette **adhésion citoyenne à la Fondation du patrimoine**.

LE PASS PATRIMOINE : UNE AVENTURE COLLECTIVE AVEC LES ACTEURS DU PATRIMOINE

L'initiative du Pass Patrimoine, lancée par la Fondation du patrimoine avec La Demeure Historique, s'appuie sur de nombreux partenaires tels que le Centre des Monuments Nationaux, le Grand Palais-RMN, l'Institut de France (et les Académies des Beaux-Arts et des Sciences), l'Union REMPART, l'Association des Petites Cités de Caractère de France, l'Association Les Plus Beaux Villages de France et la Fédération des Conservatoires des Espaces Naturels. Elle est aussi accompagnée par de nombreux partenaires publics et privés, souvent détenteurs d'un riche patrimoine.

Les sites qui souhaiteraient rejoindre le Pass Patrimoine doivent écrire à partenaires@pass-patrimoine.fr.

« Depuis 30 ans, la Fondation du patrimoine est le premier partenaire des propriétaires privés et publics de patrimoine. Aujourd'hui, elle écrit une nouvelle page de cette histoire commune. Avec le Pass Patrimoine, les adhérents de la Fondation du patrimoine vont promouvoir une grande communauté des amoureux du patrimoine. C'est cette communauté qui va créer une grande adhésion populaire permettant de sauver, découvrir, partager et transmettre le patrimoine », **déclare Guillaume Poitrinal, Président de la Fondation du patrimoine.**

« Ce partenariat important entre la Demeure Historique et la Fondation du Patrimoine se fonde sur l'indispensable complémentarité de nos deux entités au service du patrimoine. Il fait des propriétaires de monuments historiques privés, représentés par la Demeure Historique, des acteurs toujours plus reconnus dans la valorisation et la transmission de notre patrimoine architectural et paysagé », **déclare Olivier de Langeril, président de La Demeure Historique.**